

# 6. ORDRE DU JOUR - AGE

1. PROPOSITION DE MISE À  
JOUR DES STATUTS ET  
VOTE



IMT Atlantique  
Alumni

# PROPOSITION DE MISE A JOUR DES STATUTS

L'évolution concerne la liste des diplômes délivrés par l'école permettant d'accéder aux différents statuts.

Actuellement :

- ▶ Membres actifs : les personnes titulaires d'un diplôme délivré par l'Ecole
- ▶ Membres associés : les étudiants
- ▶ Membres honoraires

# PROPOSITION DE MISE A JOUR DES STATUTS

## Evolution de l'école :

IMT Atlantique souhaite déployer sur ses campus et sur les campus de partenaires internationaux des formations spécifiques d'une année, de niveau Bac+5, sanctionnées par un Diplôme d'Etablissement (DE) d'IMT Atlantique à partir de la rentrée 2024 .

Ces formations ont une double vocation.

- ▶ Déployées sur les campus d'IMT Atlantique, elles permettent à des étudiants effectuant une mobilité de fin de cursus à IMT Atlantique (hors accords de partenariat spécifique et échange Erasmus) de concrétiser leur parcours par un diplôme IMT Atlantique.
- ▶ Déployées dans des établissements à l'international, ces cursus s'inscrivent dans une logique de construction ou de renforcement d'une relation partenariale. Dans la perspective de construire ultérieurement des formations off-shore faisant l'objet d'une certification nationale, le DE permet de déployer une formation dans l'établissement partenaire, sanctionnée par un diplôme IMT Atlantique et d'organiser un transfert de compétences entre les corps enseignant d'IMT Atlantique et de l'établissement partenaire.

La liste des Diplômes d'Etablissement est définie par l'Ecole.

# PROPOSITION DE MISE A JOUR DES STATUTS

## Position du Conseil d'Administration de IMTAA :

Il n'y a pour l'instant pas de recul sur la mise en place de ce nouveau diplôme

- ▶ Il n'y a pour l'instant pas de recul sur la mise en place de ce nouveau diplôme et sur les formations permettant de l'obtenir.
- ▶ Le CA ne souhaite pas garder les statuts actuels en attendant d'avoir plus d'informations pour se positionner. En effet, ils sous entendraient pour les étudiants rentrant en Septembre dans ces cursus un statut de membre actif accessible sans conditions supplémentaires.
- ▶ Le CA propose donc de modifier les statuts afin de mieux répertorier les diplômes permettant d'être membres actifs et membres associés de l'association.
- ▶ Le CA propose également suite à des échanges avec l'Ecole durant l'année à venir et dans le cadre des premières promotions éligibles au Diplôme d'Etablissement de mettre un point lors de l'AG 2025 sur le sujet.

# PROPOSITION DE MISE A JOUR DES STATUTS

## Evolution proposée :

Sont définis en Annexe I aux statuts la liste respective des Diplômes délivrés par l'Ecole dont les titulaires sont membres actifs et membres associés de l'association.

Cette annexe est modifiable en Assemblée Générale que sur proposition du Conseil d'Administration ou du dixième des membres dont se compose l'Assemblée Générale.

## Annexe I :

Sont membres actifs de l'association les titulaires des diplômes délivrés par l'Ecole suivant :

- Diplôme d'Ingénieur généraliste
- Diplôme d'Ingénieur par alternance
- Diplôme de Master
- Certificat de Mastère Spécialisé
- Diplôme de Doctorat

## Résolution 1 : Mise à jour des statuts

L'Assemblée générale approuve la mise à jour des statuts comme proposé.